

le petit Journal

Sommaire

TRAVAUX, p 3 à 6, chiffres & images.

PROJETS EN VUE,
p 7 /10, des échanges constructifs.

SE LOGER À PALAIS DEMAIN,
p 11 à 12, objectif habitat insulaire !

SOCIAL p13/14, le CCA, c'est quoi ?

ÉCONOMIE, nouveau à Palais...
p 15/16, des commerces, des services.

ENVIRONNEMENT, idées & actions.
p 20, Énergies, déchets, alimentation.

CULTURE, histoire & patrimoine
p 23/24, coups de cœur à la médiathèque.

Photo : Philippe Danic



informations municipales
www.lepalais.fr



n°29
novembre/décembre 2020/janvier 2021

LE MOT DU MAIRE

La dynamique est en place !

C'est une année difficile et éprouvante que nous laissons derrière nous. Je vous ferais grâce d'un coup d'œil dans le rétroviseur même s'il faut cependant savoir, dans l'adversité, tirer profit des leçons et des belles énergies qui fleurissent.

La porte de 2020 s'est toutefois refermée sur de très bonnes nouvelles pour notre commune. Les chiffres du dernier recensement confirment la tendance positive de la démographie de Palais et la désignation de notre commune comme lauréate de l'opération à Petite ville de demain, vient conforter la dynamique impulsée depuis quelques mois. La période d'accompagnement et de revitalisation qui s'ouvre se prolongera jusqu'en 2026. Elle nous offre des perspectives sans précédent pour développer et mener à bien nos projets, concrétiser, construire, améliorer notre qualité de vie et notre environnement.*

En clair, nous faisons partie des 1000 communes retenues au niveau national pour développer rapidement leur territoire. Ce que nous faisons en temps normal sur 12 à 15 ans, nous allons l'élaborer en 6, avec le concours des partenaires institutionnels, l'État en tête. Pour mener ce dispositif de relance, nous allons cette année entrer dans un cycle d'études, de consultation avec vous, pour définir l'architecture de ces projets pour améliorer Palais, ensemble !

Donc peu de démarrages de grands travaux en 2021 si ce n'est ceux déjà en cours, comme l'Hôtel de ville ou la médiathèque...et certains chantiers dont le programme "objectif habitat insulaire" et les acquisitions foncières que cela implique, avec dans le viseur, des premières constructions de maisons pour des insulaires, en fin d'année afin de leur permettre de rester vivre ici. C'est l'une des clés de la réussite de ce mandat. J'en fais une priorité.

Côté villages, nous souhaitons que l'année 2021 soit celle des rencontres avec les habitants pour définir les besoins en matière de voirie, de réseaux, de différentes problématiques et ainsi élaborer un diagnostic chiffré, quantifié et planifié. Je sais pouvoir compter sur notre nouvel adjoint en charge de ce dossier. Dans les prochains jours, nous nous livrerons à un exercice inédit : celui de vous associer à la dénomination de certaines rues, voies et chemins pour faire aboutir le dossier de la numérotation postale.

*Vous avez pu le constater, la dynamique est là et le travail porte déjà ses fruits ! Afin de poursuivre cet élan, nous avons réorganisé et étoffé l'équipe municipale. Chaque élu, à la bonne place, fera avancer les priorités que nous avons définies : **l'environnement, les associations, le port, la jeunesse, la culture, l'économie, les travaux, les déplacements, l'habitat, les aînés, le sport, le patrimoine, les questions numériques, etc...***

Cette fin d'année a également été marquée par le départ de notre directrice générale des services, qui, après six mois à nos côtés, a dû rejoindre son compagnon nommé à Toulouse. Pour assurer la bonne continuité de notre collectivité, j'ai privilégié la promotion interne, l'expérience, la connaissance de la commune, de ses habitants et des dossiers en nommant Sophie Le Borgne, jusqu'à présent Directrice Générale Adjointe, en qualité de Directrice Générale des Services à compter de ce mois de janvier. D'autres réorganisations seront opérées dans l'ensemble des services de manière à être plus réactifs, plus efficaces.

La communauté de communes poursuit son chemin, et de grands chantiers vont débiter sur notre commune, le complexe du Gouerch par exemple, ou, également en partenariat avec la Région, le déploiement de la fibre ou encore l'étude sur le devenir du pipeline. Sur ce dernier sujet je reste convaincu que nous trouverons une alternative au danger résultant de la présence du pétrolier dans le bassin.

Ces premiers mois vont démarrer hardiment, ce sera de multiples rencontres avec les partenaires institutionnels pour ancrer l'Opération de Revitalisation de Territoire « Petite ville de demain ». Ce sera aussi l'élaboration du budget et des Plans Pluriannuels d'Investissements pour prioriser les projets avec une vision à long terme pour de saines finances communales.

Merci à l'ensemble des acteurs qui étaient sur le pont, qui ont fait que 2020 soit moins difficile. Merci à ceux qui ont fait vivre Palais dans cette période, et qui, résolument optimistes regardent la nouvelle année avec espoir. Merci aux membres du CCAS pour leur implication. Je suis heureux du succès de ce beau projet pour les aînés : l'opération chèque cadeaux pour les fêtes fut dans le même temps, un soutien au commerce de proximité. Un acte qui a du sens et que nous pourrions renouveler. Merci aux élus et aux agents qui font vivre la maison commune au service des Palantins. Tout ne sera pas simple, mais je retiens que lorsque nous agissons ensemble, confiants et unis dans l'intérêt de notre territoire, Palais avance !

J'adresse à chacun et chacun d'entre vous de vous mes meilleurs vœux. Bonne année à tous !

Tibault Grollemund

Réalisations & travaux

600
mètres de
canalisations

3
semaines

5
agents

Bordustard : enfouissement du réseau d'eaux pluviales et réfection des fossés.



1
balayeuse

3
agents
à l'année

80
tonnes
de débris

Centre ville : après le passage quotidien de 6h à 9h, ces déchets sont stockés avant d'être valorisés.



80 000
€uros

365
marées

35
mètres

Digue : Consolidation et rejointoiement.. à marée basse quand les coefficients le permettait bien sur !



2
semaines

2
kilomètres
de fil

20 000
€uros

Roserière : enfouissements des lignes électriques et dépose des poteaux.



20
Tonnes de
béton

1
semaines

2
agents

Ramonette : enrochement pour éviter l'affaissement de la route.





Alex, la tempête de l'automne

Les mesures de vent ont battu un record cette nuit là : une pointe à 186 km/h a été enregistrée. Les dégâts furent nombreux, mais heureusement peu importants grâce à une bonne anticipation...

Dans la journée de jeudi, l'anticipation des élus et des services techniques a permis de mettre au maximum la commune à l'abri et c'est tant mieux, car la nuit a été courte pour eux comme pour les pompiers qui ont effectué une quarantaine de sorties. Jeudi en fin de journée, la décision d'évacuer les personnes installées dans les camping et les quelques plaisanciers amarrés dans le bassin à flot leur a permis de passer la nuit bien à l'abri dans l'auberge de jeunesse.

Branches et arbres arrachés (même très gros), OVNI traversant la chaussée, poubelles renversées... le lendemain au réveil, finalement plus de peur que de mal dans Palais. La route des voûtes, a du être coupée tout le vendredi, le temps de la sécuriser ainsi que quelques autres dans les villages qui ont assez vite retrouvé leur calme.

Les moins chanceux furent les gérants du camping de l'océan, qui au matin du vendredi ont reçu la visite des élus venus constater la casse : en plus du grand fatras de branches jonchant les allées, deux de leur chalets (heureusement vides) détruits sous de gros arbres couchés et un grand trampoline envolé par dessus la colline.



En octobre, les travaux d'entretien de l'écluse ont été réalisés par les agents portuaires avec l'aide des techniciens d'une entreprise spécialisée en travaux maritimes.



10
jours

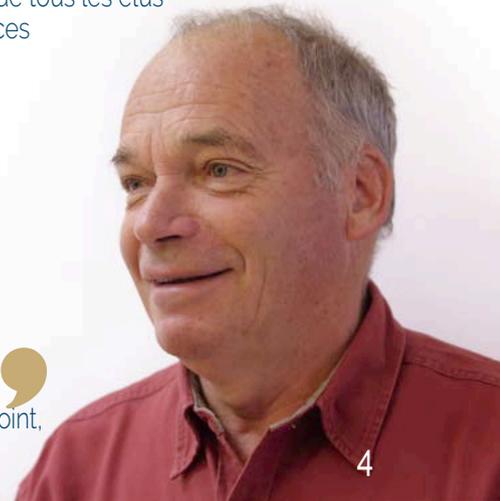
5
agents
du port

5
techniciens
spécialisés



Je remercie de la part de tous les élus les agent de tous les services pour leur efficacité dès le début de la tempête et les longues journées qui ont suivi, les tonnes de branches, et de déchets qu'il à fallu débarrasser sur toute la commune. Restons positifs, l'an prochain, il y aura du bois à vendre...

Jean Luc Guennec, 1er Adjoint,





Et aussi...

- 1 une traversée de canalisation
Route de la déchetterie.
- 2 le remplacement d'un caniveau
Rue des jardins.
- 3 des profilage d'enrobés...
un peu partout.
- 4 le prolongement de l'aménagement
Rue Joseph Le Brix.
- 5 des fossés redessinés..
- 6 un abribus à Loctudy
- 7 consolidation de voirie Quai Bonnelle.
- 8 route du chantier de la médiathèque.



Accompagnement de jeunes en difficultés

Début octobre, 5 jeunes placés sous la Protection Judiciaire de la Jeunesse à Combrit sont venus passer une semaine à Belle île ; les agents des services techniques les ont accompagnés pour ce séjour d'intégration. Avec patience, Philippe et Clément leur ont expliqué comment planter correctement les deux arbres fruitiers dans le jardin de Haute Boulogne. Toute la semaine, les jeunes et leurs encadrants ont alterné travail et visite de l'île.

Travaux d'envergure à la mairie

Impossible d'ignorer que cette belle dame fait peau neuve. De gros travaux de charpente, de consolidation, l'installation d'ouvertures neuves, l'aménagement de trois logements sous les toits, la remise en état totale de la salle du conseil, le réaménagement du rez de chaussée, la mise aux normes pour l'accès aux personnes à mobilité réduite et l'isolation complète du bâtiment ont commencé en 2019.

Ces gros travaux ne sont pas sans surprises : un peu de mэрule par ci, une cheminée qui menace de tomber par là, ou encore des escaliers fragilisés... Il y en a encore pour un moment mais c'est en bonne voie et bientôt les espaces intérieurs retrouveront un fonctionnement normal. En attendant un aménagement élégant et fonctionnel de la Place prévu dans les projets de revitalisation.



UN PEU DE CIVISME

Et quelques règles de sécurité bien utiles en cette saison :

En vélo, être vu, c'est être en sécurité !

La lumière du jour est plus timide matins et soirs ! En portant un gilet de sécurité à bandes réfléchissantes, vous êtes sûr d'être vu. Il en existe même avec des leds clignotant, ainsi que des casques équipés de lumières à l'arrière.

Ajoutez un brassard réfléchissant sur chaque bras pour indiquer quand vous tournez, et là, c'est la classe !



Pas de feu dans le jardin !

Tout le monde le sait mais beaucoup ont parfois envie de l'ignorer. Pourtant, nous vous le rappelons, le brûlage de vos déchets verts est interdit par arrêté préfectoral (www.gouv.fr)! L'impact sanitaire de cette pratique est souvent mal évalué, pourtant, la combustion peu performante des déchets verts est potentiellement cancérigènes.

Vous pouvez déposer vos déchets verts à la déchetterie ou y louer un broyeur de végétaux (en plus, ça vous fera de l'engrais ;-)) Contactez la CCBI au 02 97 31 83 04 entre 9h et 12h pour le réserver 2 ou 3 jours à l'avance. Vous aurez une convention de prêt à signer, accompagnée d'un chèque de caution de 150 euros pour le prêt du broyeur. Attention, l'engin est un peu lourd (environ 30kg), alors venez à deux !

Infos monoxyde

Le froid se fait sentir et vous avez rallumé vos appareils de chauffage, pensez à aérer ! Une mauvaise combustion des appareils de production d'eau chaude et de chauffage dans des lieux mal ventilés produit du monoxyde de carbone. Et n'oubliez pas de faire vérifier vos équipements et conduits d'évacuation de fumée par un professionnel qualifié au moins une fois par an !

Palais en fête !

Illuminations et chalets du marché de Noël avaient été mis en place par les agents du service technique. Ils paraient Palais de 1000 feux avec l'espoir que 2021 soit porteur d'un avenir serein pour tous les palantins. Nous sommes pourtant tristes de constater que certaines personnes malveillantes se sont permis de couper un sapin planté par les agents des espaces verts dans le bois du génie et arracher les guirlandes du grand sapin de la Place Font Romeu. Alors même si les agents sont déçus, rassurez vous, cela n'a pas entamé leur bonne humeur et leur volonté de faire plaisir aux Palantins...

Photo A. de Wildenberg



6

Palais, demain

L'AVENIR NOUS APPARTIENT...

*Deux programmes nationaux
Qui vont tout changer.*

LES PROJETS AVANCENT GRÂCE A

- Un comité de pilotage technique
- Des ateliers participatifs
- La collaboration d'habitants et de professionnels impliqués
- Des choix exprimés
- Des idées qui évoluent
- Un esprit d'innovation
- Une volonté politique d'évolution pour préparer l'avenir...

Déjà lauréate en 2019 de l'action "Cœur de ville" pour la revitalisation du centre ville, voilà notre commune lauréate d'un second programme : "Petite ville de demain" initié par la ministre de la Cohésion des Territoires Jacqueline GOURAULT, avec à la clé, des subventions conséquentes qui nous permettront la réalisation de beaux projets.

Le grand plan de relance économique organisé par l'état pour rétablir l'économie du pays est une chance pour Palais. La chance de dessiner son avenir, d'en faire une ville attractive, forte de ses particularités, ouverte sur le monde et tournée vers des modes de vie et de déplacement plus en accord avec notre environnement. Cette transition, la municipalité l'a voulue participative pour vous associer aux décisions qui engagent l'avenir du Palais et plus globalement de l'île.

REVITALISATION DU CENTRE VILLE...

la réflexion collective est lancée.

Elle se poursuivra sur 2021.

Une 1ère étape en octobre, une seconde en novembre, ont réuni élus, représentants de la région, du département, spécialistes de l'urbanisme ou des transports, partenaires financiers ou citoyens... Chacun a pris connaissance des dossiers pour commencer à travailler sur les aménagements futurs du centre ville et du port. Les échanges, animés par une sociologue sous forme d'atelier, permettent de récolter les avis, les propositions et de prioriser les choix.



Parmi la quarantaine d'actions identifiées lors d'une première phase de travail, plusieurs ont été retenues comme prioritaires par les services de l'État. Il s'agit maintenant de construire ensemble ces projets, de définir leur programmation afin d'être en mesure de finaliser les Plans Pluriannuels d'Investissement (PPI) le plus rapidement possible.

Après une présentation exhaustive des programmes en octobre, les rencontres de novembre ont permis d'aborder lors d'une première journée, les projets du centre-ville, et le lendemain les espaces portuaires.

Les premiers chantiers retenus sont : la mise en valeur de la Chapelle Saint Sébastien, le réaménagement de la place de l'hôtel de ville, le déplacement de l'Office de tourisme, encore à valider avec la CCBI, le déplacement de la zone de marchandises, la création d'un abri à passager, la végétalisation du Quai Bonnelle, la création d'une aire de carénage et l'aménagement du Quai Fouquet. Sur ces pages, nous vous proposons une synthèse des différents sujets abordés. Les réunions prévues à la fin de l'année 2020 ont bien entendu été reportées suite à la crise sanitaire. Elles seront donc reprogrammées ; cela vous permettra sans doute de rejoindre les participants pour devenir vous aussi acteurs de tous ces changements.



ACCES A L'EDIFICE DEPUIS L'AVENUE CARNOT



A titre d'exemple, voilà ce qui pourrait être imaginé dans le cadre de la réhabilitation de la chapelle.

Créer une zone paysagée et partagée, encore un exemple à approfondir.



Ces choix qui vont transformer Palais.

Créer des lieux de vie pour tous, simplifier le quotidien, proposer une offre culturelle propice au bien vivre ensemble, créer un environnement plus naturel et faire de Palais un modèle...

Chapelle Saint Sébastien :

Salle d'exposition, lieu de rencontre, espace de plus de 160m² idéal pour programmer des manifestations culturelles... Sa vocation fait l'unanimité et permettra d'apporter une réponse au besoin récurrent de salle intergénérationnelle mais aussi pour les artistes et les associations.

Esthétiquement, l'idée est de rétablir les volumes de l'ancienne chapelle, de conserver la base des anciens murs restants en y associant une architecture plus contemporaine. L'importante pente naturelle du site a permis à Dominique LIZERAND, architecte du patrimoine en charge du projet, d'imaginer dans le jardin redessiné, un théâtre de verdure, formant des gradins naturels. Un escalier facilitera l'accès au jardin traversant qui rejoindra l'avenue Carnot et un mur bas sécurisera les lieux.

Aménagement de la place de l'hôtel de ville

De son côté, le paysagiste Bertrand DE TINTÉGNAC s'est attaché à la difficulté de créer une vraie place de village.

En faire un espace partagé, apaisant, créer un parvis unissant l'église et l'hôtel de ville, associer végétation et espaces de repos et penser à intégrer la place des deux roues...

Le tout étant de trouver l'équilibre entre les différents usagers.

Déplacement de l'Office de tourisme (OT)

L'architecte Jean-Baptiste FRENOVE soutient la proposition des élus palantins de déplacer l'Office de Tourisme au rez-de-chaussée de la Mairie. Une réelle solution pour désengorger le port d'une affluence de plus en plus difficile à supporter l'été et de répondre aux critères de classement touristique de Catégorie 1. La perte de cette distinction pourrait être très dommageable pour la commune et pour toute l'île.

Ce projet permet de doubler l'espace d'accueil au public en plaçant les bureaux administratifs sur un demi-étage en mezzanine. Le volume et la lumière naturelle seraient ainsi conservés. Ce projet profiterait également de la création du parvis dans le cadre du réaménagement de la place de l'hôtel de ville, rendrait l'office plus central et proche des commerces.

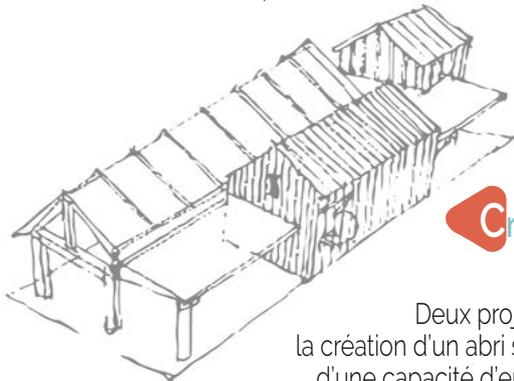
Selon les participants, cette idée de déplacement de l'OT laisse imaginer d'élargir ses missions. Elles pourraient se développer autour de l'animation, prendre en charge les réservations des activités socio-culturelles, comme une véritable porte d'entrée dédiée aux insulaires tout au long de l'année en complément des activités touristiques en période estivale.

Karine PIQUET, Directrice de l'OT, imagine déjà sur ce site une véritable vitrine des savoirs-faire locaux...

Réaménagement des espaces portuaires :

La saison dernière a une fois encore démontré qu'il est urgent de sécuriser et rendre vivable la porte d'entrée de notre île en imaginant des solutions pour réguler l'engorgement des quais.

Distinguer les flux "marchandises" et "passagers" semble aujourd'hui une évidence. S'il est impossible de faire débarquer passagers et véhicules autrement, le déplacement de la zone de dépôt de marchandises sur une parcelle aujourd'hui située en dehors de la concession portuaire a été plébiscitée par tous les participants. Mais il convient de distinguer 3 types de marchandises : les matériaux "lourds" qui nécessitent du stockage, les marchandises "fraîches" qui nécessitent une distribution immédiate plusieurs fois par jour et les "petits colis" destinés aux particuliers. Des propositions seront faites pour élaborer lors de la prochaine Délégation de Service Public des transports maritimes : ses horaires spécifiques en fonction du type de marchandises, la réorganisation de l'ensemble de la chaîne depuis le continent pour faire traverser des camions déjà chargés et éviter de déplacer les marchandises du bateau au quai, puis du quai au dépôt. Une "plateforme logistique" délocalisée du port éviterait un trafic important sur cette zone en impasse extrêmement fréquentée.



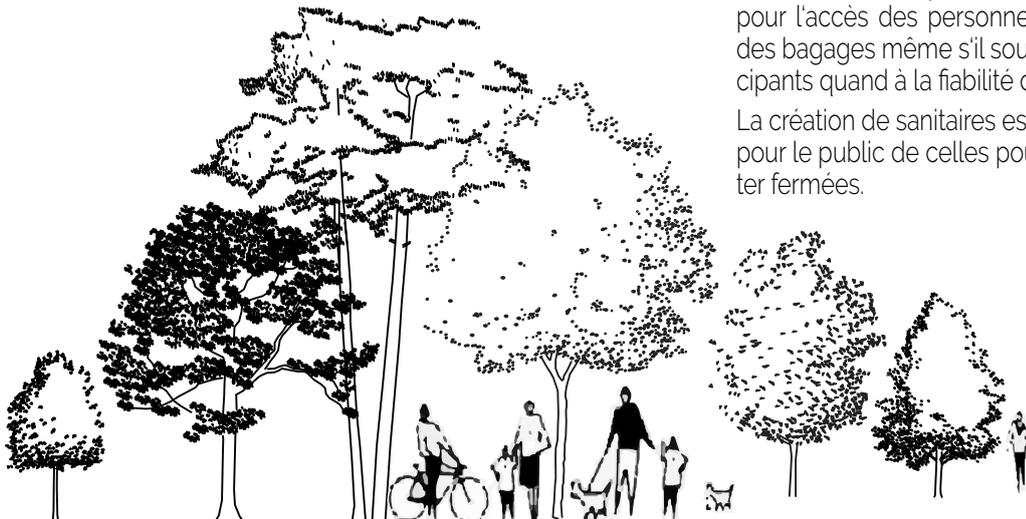
Voici le type de projet parmi d'autres qui sont à l'étude en tenant compte notamment de l'impact visuel

Création d'un abri à passager :

Deux projets étaient exposés : la création d'un abri sous forme de halles d'une capacité d'environ 50 personnes, ou la création de 3 cabanes de pêcheurs le long du quai. Bien que l'utilité de la création d'un abri interroge certains participants d'autres y voient un réel intérêt, surtout en période hivernale, et pensent qu'il manque bien un endroit où s'abriter de la pluie même l'été, car il n'est pas rare que les commerces servent de solution de repli lors des pluies estivales. De plus, l'été, pose aussi la question de pouvoir se protéger du soleil.

Végétalisation du Quai Bonnelle

Créer une ambiance de flânerie, à travers un travail de végétalisation du quai est bien accueillie. Les arbres permettraient de créer des espaces ombragés, abris à passagers naturels.



A chaque rencontre, une trentaine d'habitants ont participé aux concertations.



Création d'une aire de carénage

La création d'une aire de carénage répond à un enjeu de traitement des eaux, qui est obligatoire d'après le Code de l'Environnement. Un premier scénario avait été envisagé en fond de saline mais des contraintes techniques et financières avaient amené à envisager un second scénario. Il a donc été proposé de créer l'aire de carénage le long du quai Fouquet, non loin des entrepôts donc la démolition est prévue. Cette solution risque de créer un conflit d'usage entre la zone dédiée aux marchandises et la zone de carénage, tout comme celle de mélanger commerce et plaisance. La réflexion a été faite que dans beaucoup de ports, on retrouve des magasins d'accastillage, des bars installés sur des toits-terrace pourraient proposer des espaces de convivialité... Ne serait-il pas possible d'intégrer cela au projet ? Et qu'en est-il de l'état du quai dont les fondations sont fragilisées. Tenir compte de l'augmentation de la taille des bateaux Les échanges amènent à évoquer une troisième hypothèse. L'étude d'un projet à la fois pratique et écologique sera discuté lors d'une commission portuaire à laquelle tous les usagers du port seront associés.

Aménagement du Quai Fouquet

Il sera forcément lié aux choix énoncés précédemment car impossible de faire cohabiter commerces et zone de transit des marchandises.

L'état des remparts situés derrière les bâtiments actuels sera déterminant.

La création d'un escalier favorisant l'accessibilité du site et la liaison vers la gare routière recueille l'unanimité et un passerelle montante pourrait être une solution complémentaire pour l'accès des personnes moins mobiles ou transportant des bagages même s'il soulève des doutes de certains participants quand à la fiabilité de cet équipement.

La création de sanitaires est validée pour séparer les toilettes pour le public de celles pour les plaisanciers qui doivent rester fermées.

La mobilité dans Palais : diagnostic et propositions d'actions.

En novembre, les problèmes de stationnement et de déplacements dans le centre ville étaient à l'ordre du jour. Comment analyser les données récoltées pour proposer des solutions adaptées ?

Des relevés quantitatifs et qualitatifs ont été obtenus par comptage sur l'ensemble du périmètre du centre-ville. Plusieurs relevés ont été réalisés pour comparer les résultats en haute et basse saison. D'après cette analyse, le secteur du centre-ville compte 983 places de stationnement, dont 725 places non réglementées et un peu plus d'un quart de stationnements réglementés (zones bleues, stationnement payant), de manière permanente ou saisonnière.

L'offre se répartit entre plusieurs grands parkings périphériques, une offre de petites poches et de nombreux stationnements linéaires dans le centre-ville. Il semble que contrairement aux apparences, le stationnement ne pose pas de problème puisque d'après les comptages, il se situe en dessous de 90% de taux de congestion. Néanmoins, certaines zones apparaissent plus tendues, comme le quai de l'Acadie, le quai Bonnelle, et la rue des Remparts.

Les voitures ventouses par contre, deviennent un véritable problème sur le centre-ville. Certains véhicules restent stationnés plusieurs semaines, voire mois. D'autres sont laissés à l'abandon sur l'espace public ; il est alors compliqué et coûteux pour la collectivité de les prendre en charge.

Les parkings dès qu'ils sont un peu éloignés des commerces sont moins utilisés et les habitudes des automobilistes de "faire le tour" ralentissent la circulation augmentant le mauvais ressenti.

Améliorer l'information, augmenter les taux de rotation, mettre en place des contrôles plus fréquents... Voilà le cahier des charges sur lequel travaille Mobhilis, la société en charge de l'étude. Concernant la zone portuaire, là encore, le déplacement des marchandises pourrait avoir un impact significatif. La zone de l'embarcadère est une zone complexe surtout à l'accostage du ferry : attente et dépose des passagers, sortie des véhicules, accès aux véhicules de location...

Quand aux flux, on estime le passage de 8000 véhicules/jour avenue Carnot. Se pose aussi la question de la fragilité des quais. Peut-on imaginer la modification des sens de circulation, aménager un carrefour différent Place de la République, une voie de contournement (à l'étude) pourrait elle fluidifier la ville ?

Palais, lauréate de "Petite ville de demain"



"Petite ville de demain" est un dispositif mis en place par Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales. Cette initiative en faveur de la revitalisation des petites villes fait partie des recommandations formulées, cet été, par les membres de la mission « Agenda Rural ».

"Petite ville de demain" concerne les villes de moins de 20 000 habitants, pour conforter leur rôle de centralité, renforcer le maillage du territoire, et permettre de faire face aux enjeux démographiques, économiques, climatiques et sociaux à venir.

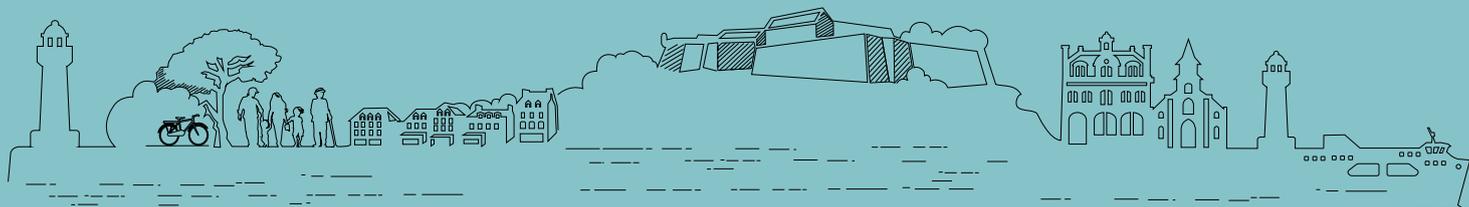
Entre 800 et 1000 communes en France ont été désignées, grâce à l'intérêt des projets qu'elles proposaient, pour être accompagnées dans le cadre d'un programme d'appui qui sera le premier à être déployé directement par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et Palais en fait partie ! Le Gouvernement a fait le choix d'un dispositif très largement déconcentré et construit en lien étroit avec les acteurs locaux et nationaux intéressés.

Ce programme d'appui est élaboré en partenariat avec les Collectivités territoriales, la Banque des Territoires, les

chambres consulaires, la mutualité sociale agricole et de nombreux autres partenaires publics et privés.

La Ministre Jacqueline Gourault, a signé avec douze premiers partenaires une lettre d'engagement pour construire le programme, définir l'offre de services et des moyens spécifiques qui accompagneront les projets des petites villes concernées. Son ambition en faveur des petites villes est de sécuriser, partout et pour tous les habitants, l'accès aux services essentiels sur l'ensemble du territoire français, de révéler le potentiel de ces territoires, de donner envie à de nouveaux habitants de venir s'y installer et d'y créer de l'activité.

Il accompagnera l'équipe municipale tout au long du mandat pour permettre d'ériger de belles réalisations. Une façon aussi pour le gouvernement de permettre la relance économique du pays dans de nombreux secteurs.





Tibault Grollemund et Sylvie Pichot, adjointe en charge de l'habitat et des affaires sociales pilotent le groupe de travail dédié au logement insulaire. « le logement insulaire est une urgence vitale et doit s'adresser à toutes les catégories sociales expliquait Sylvie Pichot lors de la conférence de presse du 30 Octobre dernier ; la principale difficulté aujourd'hui, c'est de loger ceux qui ne rentrent pas dans les cases. Les familles aux revenus dit «intermédiaires», ce qui les privent de l'accès au logement social mais qui n'arrivent pas à se loger durablement, faute d'offre d'un part et en raison de surcoût de l'immobilier sur l'île, d'autre part. Pour les jeunes insulaires, la première difficulté arrivés à l'âge adulte, c'est de trouver où se loger. À l'hôpital, dans les collectivités, les entreprises de services ou celles du bâtiment, des emplois qualifiés ou non, ne sont pas pourvus par manque de logements tant pour les professionnels îliens que pour ceux qui arrivent du continent. »

Objectif HABITAT INSULAIRE

Pour installer des îliens durablement

A Belle île, les coûts de l'immobilier sont loin d'être en phase avec les salaires des îliens et obligent parfois un exil sur le continent. Créer 80 nouveaux logements en 6 ans à Palais, à un prix accessible malgré la flambée de l'immobilier, c'est l'objectif prioritaire que se sont fixés les élus pour ce mandat, un choix politique fort pour changer les lignes.

Bâtir une installation durable :

L'offre en logements sociaux sur Palais est conforme aux nombre correspondant aux chiffres de la population et concernant les programmes en cours, le minimum dédié au social imposé augmentera l'offre. C'est le cas Quai Roussel, comme Avenue Jules Ferry. Un autre projet de réhabilitation concerne les anciens bureaux de la CCBI avenue Carnot pour créer 7 petits logements à destination des personnes seules ou en couple, 3 autres sont en cours de réflexion sous les toits de la mairie. Ces logements seront parfois un tremplin avant de se lancer dans l'aventure d'une installation pérenne. En présentant leur objectif, les élus voulaient être sûrs d'être sur la bonne voie et très vite, ils en ont eu confirmation. Dès l'annonce du projet, de nombreux candidats se sont fait connaître. Certains qui ont déjà des projets en tête, d'autres qui n'osaient pas encore y penser.

Et ensuite ?

Il leur faudra aussi définir un règlement qui permettra d'encadrer l'éligibilité des personnes qui auront accès aux programmes et surtout, trouver le bon cadre juridique, celui qui permettra de réserver ces habitations aux familles insulaires le plus longtemps possible.

Bien sûr, tout cela prend du temps ; ce travail complexe, ils l'ont estimé à six mois (au moins). Chacune des solutions

Tous ont vu dans cette dynamique une opportunité d'imaginer leur avenir sur l'île.

Voilà les élus assurés de se lancer dans la bonne direction et prêts à aller plus loin. Depuis quelques semaines, avec les agents communaux concernés, ils commencent à tracer les différents axes, techniques et juridiques, pour être sûrs de faire avancer des projets viables et espérer voir de nouvelles familles s'installer avant la fin de 2022. Ils se sont donné six mois pour étudier les exemples de ce qui s'est déjà fait sur des communes aux ambitions similaires, pour construire et étayer des projets viables en travaillant main dans la main avec les services de l'état, trouver des informations fiables auprès d'avocats spécialisés et chercher des solutions adaptées à la fois aux besoins et au territoire. Et justement, en parlant territoire, savoir aussi où pourront se situer les futures installations, s'il faut acquérir des terrains.

offre des possibilités mais aussi des restrictions et il est parfois difficile de s'y retrouver dans cette jungle..

Et c'est seulement ensuite qu'ils pourront passer à la phase suivante et imaginer les projets qui seront proposés aux futurs résidents, former avec eux des groupes de travail pour définir les attentes et construire des modèles d'habitats qui leur ressemblent pour les années à venir.

LE PALAIS C'EST :

- 24 "villages"
- 1743 hectares
- plus de 2600 foyers
- 1200 logements principaux
- 1300 logements secondaires
- Plus de 160 logements sociaux

Aller vite et répondre aux attentes.

L'annonce du projet objectif habitat a permis à la municipalité de dresser un premier bilan rapide des besoins et de la volonté des insulaires en terme d'habitat. Premier enseignement, de nombreux habitants ont manifesté leur intérêt pour cette opération. De même, nous avons pu constater que la quasi-totalité des porteurs de projets souhaitent acquérir les parcelles plutôt que d'investir dans un bail à construire, une formule présentant cependant de nombreux avantages et qui mérite d'être étudiée de manière plus approfondie lors des futurs programmes. Forts de ces constats, nous souhaitons aller vite, sous réserve des recours potentiels et autres désagréments, pour que dès cette fin d'année 2021 les premiers projets puissent sortir de terre.

La commission s'est réunie à plusieurs reprises pour élaborer :

1

Le premier permis d'aménager : celui de la parcelle du «Champ de course », propriété de la commune.
Découpage des parcelles, voirie, réseaux...etc

2

La validation pour le futur découpage du terrain situé à Roserières.

3

La rédaction du règlement d'attribution des lots afin de définir le cadre juridique d'accession et les voies anti-spéculatives.

Un conseiller vient d'être nommé délégué en charge de la mise en œuvre opérationnelle et technique des lotissements : Ronan Barré. Sylvie Pichot, en charge de l'habitat, mène l'analyse et le portage du projet.

En décembre, la commune a validé l'acquisition d'un troisième terrain dit des «Douanes» à Haute Boulogne pour créer le second lotissement qui suivra de près, en termes de timing, celui du champ de course. Au total, 22 familles devraient pouvoir entamer leurs projets à moins de deux ans.



Ça y est, c'est parti ! Les premières réunions de travail ont commencé pour étudier les différentes possibilités qui permettront de trouver des solutions aux problèmes de logement des insulaires.

Et pour aller plus loin...

Dans un second temps, les élus souhaitent faire l'acquisition de trois parcelles mitoyennes. La superficie de ces parcelles regroupées permettra de développer un projet beaucoup plus vaste. Des discussions sont déjà en cours avec les propriétaires de ces parcelles.

Il ne suffit pas pour une commune de simplement décider d'installer des constructions sur des terrains qu'elle possède ou qu'elle souhaite acheter, de les viabiliser, puis de vendre des parcelles aux futurs habitants. En matière d'urbanisme, les procédures se succèdent et il est indispensable que chaque étape soit respectée pour rendre le projet possible. Voici, à titre indicatif, comment un projet comme celui du «Champ de course» devrait se dérouler :

- Dépôt du permis d'aménager pour 10 lots en janvier 2021
Suivi de 3 mois d'instruction + 2 mois de recours.
- Publication du règlement d'attribution des lots et
Chiffage de la viabilisation des parcelles :
1er trimestre 2021*.
- Calendrier des travaux de viabilisation :
Possibilité de réaliser les travaux
à partir du 3ème trimestre 2021* (sous réserve).
- Certificat de conformité des travaux 3 mois :
4ème trimestre 2021* (sous réserve).
- Réception des candidatures avec dépôt des pièces pour
l'attribution des parcelles : été 2021* (sous réserve).
- Dépôt des permis de construire par les acquéreurs :
4ème trimestre 2021*.
- Vente des parcelles lorsque les permis sont purgés
de recours : 4ème trimestre 2021.
- Puis début des travaux de constructions individuelles*.

Nous avons fait le choix d'impulser une dynamique forte pour développer ces projets d'habitats ; les services et les élus sont pleinement mobilisés sur ce dossier.

Si certains délais peuvent paraître longs, ils sont dus à la complexité des procédures lourdes qui accompagnent ce type de projet avec une législation en constante évolution.

*Ces délais sont donnés à titre indicatif ; ils peuvent évoluer en fonction de la réglementation, des recours ou des aléas inhérents à ce type d'opération d'urbanisme.





Le Centre Communal d'Action Sociale, ça sert à quoi ?

Au sein d'une commune, le CCAS est l'établissement public dont le rôle est de venir en aide aux plus fragiles ; c'est l'outil principal de la municipalité pour mettre en œuvre les solidarités et organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune.

Son rôle est de lutter contre l'exclusion, d'accompagner les aînés et les plus fragiles, de soutenir les personnes souffrant de handicap et les plus démunis. A Palais, la taille réduite de la commune est une chance car ici la solidarité du voisinage s'exerce et souvent, une personne isolée trouve de l'aide dans son entourage : famille, amis, voisins... mais il n'est pas toujours simple de connaître toutes les possibilités qui permettront de leur faciliter la vie.

Lorsqu'un proche semble en difficulté, la meilleure chose à faire est de rapidement prendre contact avec le CCAS. Il pourra l'accompagner au quotidien et l'aider à mettre en place les différentes aides adaptées, faciliter les échanges d'informations et permettre les coopérations des institutions et des différents acteurs. Ses membres nommés, sont désignés en raison de leur participation à des actes de prévention, d'animation ou de développement social. Ce sont des membres d'associations œuvrant dans le domaine de l'insertion, de la lutte contre l'exclusion, qu'elle touche les personnes âgées, souffrant de handicap et leurs personnes en difficulté. Bien entendu, tous les membres de la commission sont soumis à un droit de réserve ; ils s'engagent à garder secrets tous noms, situations ou renseignements concernant les bénéficiaires. Alors, n'hésitez pas, si vous ou l'un de vos proches êtes en difficulté, le CCAS peut vous aider. Prenez contact avec la mairie pour obtenir un rendez-vous.

Qui le compose ? :

le CCAS est géré par un conseil d'administration placé sous la présidence du maire, Tibault Grollemund.

Il est composé de 7 élus membres du conseil municipal

- L'adjointe au maire en charge des affaires sociales occupe le poste de vice présidente : Sylvie Tréméac Pichot,
- 6 élues du conseil municipal :
Catherine Barbotin, Soazic Lanco,
Karine Le Hen, Monique Paul,
Noëlle Schlumberger, Béatrice Terrien.

et de 7 représentantes d'associations de la commune nommées par le maire :

Anne Laure Blavec, Solène Faou Runavot,
Martine Guicheteau, Liliane Guillaume,
Carole Loubier, Christine Spiegel
et nouvellement élue, Marie Claire Granger.

Il est dirigé par un agent administratif qui assure également d'autres missions pour la commune. A Palais, c'est Sophie Le Borgne qui assure ce poste de directrice.

Comment fonctionne t-il :

Le CCAS a une existence administrative comme financière propre ; son budget est séparé de celui de la commune.

Pour 2020 son budget s'élève à 24 100 €

Des recettes qui proviennent principalement du Conseil Départemental du Morbihan, du produit de la participation aux logements d'urgences, de dons et de la commune.

Quelles sont ses missions ?

Le CCAS possède une double fonction. Il accompagne l'attribution de l'aide sociale légale en assurant le premier contact des demandes de RSA, en aidant à la préparation des dossiers de demandes d'aides sociales, les dossiers d'APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie) avec le demandeur ou sa famille, en assurant la gestion des demandes de domiciliation et du Fond de Solidarité Logement FSL.

Il dispense également des aides facultatives : la gestion de deux logements d'urgence, le versement d'aides financières sous forme de prêts sans intérêts remboursables ou de secours d'urgence. Il offre des cadeaux de naissance aux nouveaux nés de la commune, des colis ou repas de fin d'année aux aînés et participe à l'attribution des logements sociaux en lien avec les bailleurs sociaux.

Pour les fêtes, la Mairie de Le Palais souhaite vous faire un cadeau en soutenant l'économie locale

Chèque Cadeau d'une valeur de

10 €

Bon d'achat valable du 15 décembre 2020 au 15 Janvier 2021 dans les commerces palantins inscrits sur la liste qui figure au dos de ce coupon.

Ce chèque est à valoir en une seule fois, sans maximum d'achat ; il ne peut être mis au crédit d'une carte ou d'un compte bancaire, ni donner lieu à contrepartie monétaire directement ou indirectement, en totalité ou partiellement. Il ne sera donc pas possible aux commerçants de rendre la monnaie.

émis par :

Ville de Le Palais

N° 00000 - 2020

Quelle action à été mise en place dernièrement ?

Chaque année, le CCAS offre un colis à ceux qui ne peuvent se déplacer et invite les aînés de la commune qui le souhaitent à partager un moment convivial lors d'un repas de fête. Une occasion pour tous de se retrouver et d'échanger des souvenirs communs. Cette année, l'organisation de cet événement a été impossible pouvant faire courir des risques inutiles. Les membres du CCAS ont choisi de les gâter différemment en offrant aux plus de 70 ans des chèques cadeaux à utiliser dans les commerces palantins et en plus, un coffret de produits locaux pour les plus de 75 ans.

Une aide supplémentaire...

Cette année 2020 n'a pas épargnée les commerçants. Les deux périodes de confinement consécutives ont fragilisé beaucoup d'entre eux mais hélas il est impossible à une commune d'apporter une aide financière directe à une entreprise privée. Les élus de la commune ont décidé d'adjoindre aux colis de fin d'année la somme complémentaire de 15 000€ en chèques cadeaux et d'en faire également profiter les habitants fragilisés. Leur choix permettra, ils l'espèrent, de donner un coup de pouce au commerce local en incitant à consommer ici plutôt que de commander ailleurs !



Nous avons fêté ses 100 ans...

A cette occasion elle était notre invitée le 14 juillet dernier. Notre doyenne, Suzanne Gautrain, s'est éteinte le 23 décembre dernier. Elle voulait plus que tout fêter son centenaire entourée des siens. Ce fut le cas lors d'une belle fête en juin dernier. "Notre doyenne s'en est allée, et avec elle, tout un pan de l'histoire de Palais. Que les vents doux de Belle île et de Plogonnec accompagnent Suzanne"

La mise à jour du registre des personnes fragiles ou isolées de Le Palais

Chaque événement exceptionnel, une canicule, un grand froid, une pénurie d'eau potable, une épidémie comme celle qui nous touche actuellement, peuvent avoir des conséquences dramatiques sur les plus fragiles. Depuis 2014*, le Maire de la commune se charge de recenser les personnes âgées, handicapées et/ou isolées, et de tenir à jour sur un registre, la liste nominative et confidentielle de tous ceux qui pourraient avoir besoin de soutien. Quand une crise survient, le Préfet du Département déclenche un "Plan d'Alerte et d'Urgence" Grâce au registre qui identifie les plus vulnérables, le Maire et l'équipe du CCAS peuvent apporter rapidement de l'aide, une écoute et des conseils à ceux qui en ont besoin et leur éviter de se sentir isolés.

Les personnes concernées sont :

(personne résidant à domicile)

- Les 65 ans et plus.
- Les 60 ans et plus, reconnus inaptes au travail.
- Les adultes handicapés, en invalidité.

Qui peut procéder à l'inscription ?

- La personne elle-même.
- Son représentant légal.
- Un tiers (ami ou proche, médecin, services d'aide ou intervenant).

Comment s'inscrire ?

- En Mairie sur rendez-vous entre 8h30 et 12h du lundi au vendredi,
- Par téléphone au 02.97.31.80.16, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h,
- Par courriel à l'adresse ccas@lepalais.fr

A noter : Les destinataires des informations collectées dont la confidentialité est garantie, sont exclusivement les membres du CCAS et le Préfet dans le cadre du Plan d'Alerte et d'Urgence Départemental.

Les personnes inscrites sur ce registre disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations les concernant. Si vous souhaitez figurer sur ce registre remplissez le formulaire sur la page suivante.

(*loi du 30 juin 2004 et décret d'application du 1er septembre 2004)

Demande d'inscription sur le registre nominatif des personnes fragiles et isolées de la commune de Le Palais

Je soussigné(e)

Prénom : _____

Nom : _____

Né(e) le : ____/____/____ Téléphone : _____

Adresse : _____

_____ 56360 LE PALAIS

Sollicite mon inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatiques ou autres en qualité de personne

âgée de 65 ans et plus

âgée de plus de 60 ans, reconnue inapte au travail

handicapée, en invalidité

Je suis informée que cette inscription est facultative et que ma radiation peut être effectuée à tout moment sur simple demande de ma part. Personne de mon entourage à prévenir en cas d'urgence :

Prénom : _____

Nom : _____

Téléphone : _____

En qualité d'enfant, voisin... : _____

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans la présente demande. Je suis informé qu'il m'appartient de signaler aux services municipaux toute modification concernant ce informations, aux fins de mettre à jour les données permettant de me contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Fait à Le Palais, le : _____ Signature : _____

____/____/____

Dispositions Relatives à la loi du 6 janvier 1978 : Lorsque les traitements relatifs à cette demande sont informatisés, ils sont soumis aux dispositions de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 qui protège les droits et libertés individuelles. Conformément à l'article 27 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives sont informées que :

1 : Toutes les réponses aux différents questionnaires ne sont pas obligatoires. Toutefois, un défaut de réponse aux questionnaires obligatoires entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier et l'enregistrement du demandeur.

2 : Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes. Habilités à intervenir sous l'autorité du préfet en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

3 : En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement. Le droit d'accès s'exerce auprès de tous les destinataires des données collectées. Pour l'exercice de ce droit, il convient de vous adresser à Monsieur le Maire en justifiant de votre identité.

Demande à adresser à : Monsieur le Maire de Le Palais ou au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Économie

QUI VEND QUOI

Vous le saviez ? Le Palais compte près de **90** commerçants en boutique ou sur le marché.



Plus de **20** sont des commerces alimentaires
épicerie, boulangerie, boucherie, poissonnerie, fromage, chocolat ou boissons..
Rien que des bonnes choses !

Près de **20** sont des commerces d'équipement de la personne

vêtements, chaussures, maroquinerie, bijoux, lunettes ou accessoires...

Rien que des belles choses !



10 prennent soins de vous ou de vos compagnons

coiffeuses, esthéticiennes, produits de soins du corps, toilettage et produits pour animaux...

Rien que pour être bien !

Près de **20** sont des commerces d'équipement de votre maison et votre jardin

Déco, jouets, cadeaux, souvenirs, électro ménager, matériels, artisanat d'art...

Rien que du beau et de l'utile !



Plus de **15** sont des espaces dédiés à la culture

Librairie, presse, cinéma, galeries d'art...

Rien que pour se faire plaisir !

Près de **10** s'occupent de vos transports et vos loisirs

Voitures, deux roues, vélos, bateaux, pour la vente, la location ou les réparations...

Rien que pour vous !



De nouvelles enseignes...

Le fait est rare et mérite d'être souligné : deux jeunes entrepreneurs lancent leurs activités alors que la saison est terminée ; nous souhaitons les encourager et bien sûr, les remercier.

ICI ON'AIME, une nouvelle adresse gourmande et originale

Depuis la mi octobre, cette petite épicerie raffinée séduit les insulaires autant que les visiteurs de passage. Un joli pari pour Déborah Painvin qui compte bien garder sa boutique ouverte toute l'année. Une façade élégante, des couleurs pleines de gaieté, des étagères bien rangées dans seulement trente mètres carrés aménagés avec efficacité, voilà de quoi régaler d'emblée l'œil du passant. Une fois entré, outre le plaisir de dénicher de bonnes et jolies choses aux saveurs variées, il aura le plaisir de converser avec cette charmante commerçante qui explique : «Depuis 18 ans à Belle île, j'ai exercé plusieurs métiers. Le dernier m'a permis d'être en contact avec des commerçants dont le choix était de ne vendre que de bons produits. Alors, j'ai eu envie de suivre leur exemple et je suis passée de l'autre côté de la barrière. Du salé au sucré, du petit déj au souper sans oublier l'apéro, j'ai sélectionné en direct avec les producteurs, des produits originaux, essentiellement locaux, toujours de grande qualité. Je choisis tout ce que j'aime, comme pour moi, et si je ne suis pas encore parfaitement sûre de ce qui va plaire aux clients, je vois déjà que certains produits ont tout de suite trouvé des adeptes. Au fur et à mesure, je m'adapterais, d'autant que j'ai envie de toucher tout le monde : les insulaires, quelque soient leurs moyens, les résidents secondaires qui viennent parfois de grandes villes et recherchent certaines marques, comme les gens de passage, qui cherchent un cadeau à offrir ou à s'offrir. Je souhaite proposer plein de petits délices pour leur faire partager des moments conviviaux en famille ou entre amis.» «Ici, on aime!» - 11 Avenue Carnot - ouvert du lundi au samedi de 10h à 13h et de 15h30 à 19h et le dimanche, de 10h à 13h



Un pôle paramédical à Caspern



Été 2016, le kinésithérapeute Grégory Taane recherche un nouveau local et s'intéresse au cabinet vétérinaire laissé libre route de Bangor, près de Mérezelle. Rejoint par sa collègue Sterenn Jungers, l'idée d'un regroupement pour la création d'un pôle paramédical fait son chemin. Contact est pris avec Noëlle Schlumberger (Belle-Île Service Aide à la Personne) et le cabinet infirmier de la rue Le Brix, un peu à l'étroit dans leurs locaux du centre ville. Les 2 kinés franchissent le pas et achètent les locaux début 2017. Après avoir obtenu une possibilité d'extension avec le concours du service d'urbanisme de la mairie, l'espace se transforme, permettant la création d'un espace aux normes PMR avec parking et mutualisation des moyens et plages horaires élargies afin de proposer un meilleur accueil. Il rassemble aujourd'hui les kinésithérapeutes, Gregory Taane, Sterenn Jungers, Frédérique Morin Defosse, et Raphaëlle Marty, les infirmier(e)s Bénédicte Vincent Bertho, Marie Perrard, David Hirigoyen, Camille Lefranc et leurs remplaçantes Marion James, Sylvie Pariset et Carine Lelaure. L'orthophoniste Maëlle Viard et le Bisap.

KRE KABELL, des petits chapeaux sous les voûtes

Quand on y pense, c'est en effet l'endroit idéal pour faire pousser des champignons : avec ses murs de pierre bien épais, sa pénombre permanente et son taux d'humidité élevé... C'est donc sous les voûtes de l'enceinte urbaine que Lionel Feillu est venu cet été cacher sa myciculture insolite, puisque c'est ainsi qu'on nomme l'activité de celui qui répond au doux nom de Champiculteur.

Depuis, il produit chaque mois, environ 200 kg de champignons bio, des pleurotes et des shiitakés pour le moment, mais il espère y ajouter d'autres variétés d'ici peu. Vous les trouvez déjà sur le marché et bientôt ils seront proposés sur toutes les bonnes tables de l'île. Saveurs boisées, textures veloutées, qualités nutritionnelles insoupçonnées, sous leurs mignons petits chapeaux, les pieds délicats de ces minis parapluies puisent leurs forces dans l'humus de drôles de ballots. De gros cubes de 15 kg de substrats (produits par une entreprise bretonne) composés d'un mélange de paille pasteurisée, de sciure ou de céréales. Il faudra environ 3 semaines d'incubation pour que pleurotes et shiitakés pointent le bout de leur nez et chacun de ces gros cubes pourra être utilisé plusieurs fois avant d'être remplacé. Pour l'instant Lionel les a alignés sous une dizaine de voûtes, mais comme il y en a encore beaucoup d'autres, ce qu'on espère, c'est que son activité poussera comme un champignon !



Compte-rendu du conseil municipal du 28 10 2020

Sous la présidence de Tibault Grollemund, le conseil municipal de Palais s'est réuni à la Salle Arletty de 19h30 à 22h30.

Jeunesse :

Une première délibération désigna Thibault Tardif, référent jeunesse de Palais, au sein du groupe de pilotage des 2 services mutualisés de la CCBI, « Actes Jeunes » et « les Invisibles ». Celui-ci en a profité pour expliquer les avancées de la formation d'un conseil municipal de jeunes. Après avoir rencontré les élèves des deux collèges, il espère bien réunir une vingtaine de membres ; ce conseil permettra un dialogue avec les jeunes îliens afin de répondre à leurs attentes, écouter leurs souhaits et les impliquer dans les montages de projets qui les concernent directement.

Déchets :

Ronan Barré est conseiller en charge des déchets au sein de l'intercommunalité ; il s'est tout naturellement proposé pour siéger en tant que titulaire dans la commission qui pilotera l'installation d'un stockage de déchets non dangereux (ISDND). Installé à la déchetterie de Stang-Huète ; ce dépôt permettra de récolter les déchets qui ne pouvaient être traités auparavant.

Urbanisme :

Un « bien vacant sans maître » est intégré au foncier communal ; il s'agit d'un chemin d'une surface de 193m² à proximité de Port Guen qui permet de rejoindre Port Hallan.

La CCBI proposait, sur recommandation de la préfecture, de transférer les compétences PLU des 4 communes en un service unique. Les communes de Palais et Bangor ayant validé au printemps dernier leurs PLU, le transfert de cette compétence à la CCBI ne s'avère pas utile.

Développement durable :

En 2019, Morbihan Energie a proposé la pose de panneaux photovoltaïques sur le parking du VVF ; les travaux sont aujourd'hui terminés et l'énergie exploitée sur place. Les économies réalisées grâce à cette installation, seront partagées entre VVF et Morbihan Energie, une fois les coûts d'installations couverts. Ce Bâtiment étant une propriété communale, il convient auparavant de rédiger un contrat tripartite entre Morbihan Energie, VVF et la Mairie pour valider cet accord. En fin de séance, les élus ont ouvert le débat sur l'opportunité de conserver ces bâtiments. La commune doit-elle rester propriétaire, plutôt céder à l'exploitant ou à un tiers si celui-ci ne souhaite pas acheter ? Les avis sont partagés car si cet équipement permet un accueil à vocation plutôt social et familial, il représente une dépense très conséquente et son état nécessitera sans doute à court terme de gros travaux difficiles à supporter pour les finances communales.

Culture : Suite à la signature d'un partenariat de mutualisation avec les communes de Sauzon et Locmaria, les adhérents de ces communes, qu'ils soient résidents principaux ou secondaires, profitent de la gratuité de la médiathèque de Palais. Ont été également validés la gratuité pour les habitants principaux ou secondaires des 4 communes.

Finances :

Le montant alloué à la formation des élus, la participation aux frais pour les élèves scolarisés dans les autres communes et une subvention exceptionnelle de 1000€ à l'association du Grain au Pain ont également été votés. Les exonérations de loyers totales ou partielles, de locaux communaux loués, d'emplacements mis à disposition sur le domaine public ou les places de marché ont aussi été validées. La signature de la convention avec le CPIE pour assurer la continuité de la mission foncière entamée en 2018 pour une année supplémentaire ; la participation à charge de la commune s'élevant à 12 562€.

Projets & Divers :

Les élus ont ensuite discuté plusieurs projets qu'ils souhaitent mettre en place rapidement : la formation d'un conseil des jeunes ou la plantation de 4000 arbres avec l'aide de l'ONF sur des parcelles publiques ou privées en y associant les jeunes élèves.

Bien sur le confinement risque de retarder ou de remettre certaines choses en cause, comme l'installation du marché de Noël, pour lequel un 4ème chalet avait été commandé ou le recrutement du chef de poste de PM qui a suscité 4 candidatures. Mais élus et équipes continuent les actions en cours, comme le drainage des eaux pluviales, avec notamment un gros chantier à Bordustard, rendu possible grâce à plusieurs propriétaires ayant autorisé l'accès à leur terrain (ils en sont remerciés), la numérotation des habitations et la dénomination des rues, la mise en place d'un groupe de travail à la CCBI pour la prochaine Délégation de Services Publics transports avec en point d'orgue la problématique des carburants et son surcoût. Un problème qui frappe d'ailleurs de plein fouet les marins pêcheurs pour qui les élus espèrent trouver rapidement une solution viable, puis bien sur la problématique du logement insulaire... Jean Luc Guenech, a clôturé la soirée en remerciant les agents communaux pour leur efficacité et leur disponibilité pendant et après la dernière tempête et l'accompagnement des jeunes de la PJJ.



Bientôt une new's letter pour vous informer au plus près de l'actualité locale

Être en relation avec les habitants de la commune est une priorité. Vous donner les bonnes infos, récolter vos remarques, prendre en compte vos demandes... Tout cela est facilité grâce aux nouvelles technologies et nous comptons développer tous les moyens à notre disposition pour être au plus proche de vous.

Pour assurer cette tâche, Bernadette Flament, en charge de la communication depuis le début de l'automne, met en place une news'letter adressée à tous ceux qui s'intéressent à ce qui se passe sur la commune. Cette lettre viendra compléter les informations que vous pourrez lire dans ce petit journal, qui paraît désormais tous les deux mois, et les informations déposées au fil de l'eau sur la page facebook de la Mairie.

Si vous souhaitez recevoir cette news'letter, envoyez vos coordonnées numériques sur :

communication@lepalais.fr

vous serez inscrit sur la liste de lecteurs privilégiés et recevrez la 1ère édition, déjà en cours de préparation. Que vous soyez sur place où à l'autre

bout du monde, vous serez toujours au fait ce qui se passe sur la commune et en cas d'urgence, nous pourrons vous informer rapidement lors de tempêtes, d'avis de coups de vent, de modifications d'horaires de bateau, de fermetures de routes ou de plages...



Avec les élus de la liste d'opposition « La démocratie, c'est vous ! »

PAROLES

CROISEES

Issues du projet Cœur de ville, les premières opérations de revitalisation du centre ville sont à l'étude. D'autres opportunités sont à venir avec le programme « Petite Ville de Demain », pour conforter notre place au cœur du département et de la région Bretagne, pour maintenir et développer l'attractivité de notre territoire.

Parce que les décisions qui sont préparées et réfléchies en commun se révèlent toujours les plus efficaces, proposons un travail participatif fait de débats et d'échanges sur la vision de notre territoire pour les 10 prochaines années, une convention citoyenne communale et insulaire pour répondre aux défis à venir et notamment :

- Quels axes de développement pour un tourisme respecté et respectueux ?
- Comment maintenir notre qualité de vie face au désengagement de l'État (maintien des services publics, qualité et coût du transport maritime, du transport des hydrocarbures, gestion de l'eau et des déchets) ?
- Comment développer et soutenir l'offre de services et de biens produits et transformés localement ?
- Quelles priorités pour la transition énergétique et climatique ? Quelle autonomie, quelle résilience ?
- Quelle reconnaissance de notre identité (statut spécifique), quelle politique culturelle ?
- Comment concilier qualité de vie et de l'environnement et impacts technologiques forts (déploiement de nouvelles antennes 4G/5G, fibre optique...)?
- Quelle politique du logement répond à la demande des populations insulaires et saisonnières tout en satisfaisant les contraintes juridiques, financières, énergétiques etc ?

Sur la base de travaux de groupe dont les fiches de synthèse seraient présentées aux élus, réfléchissons collectivement aux réponses à apporter aux questions qui se posent à nous. Ce sont aux habitants d'être force de proposition et de soutien aux élus locaux, pour dessiner un horizon heureux, tenant compte des enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Conseil municipal du 03 12 2020

Pour entamer le conseil, le maire a rendu hommage à l'ancien Président Valéry Giscard d'Estaing qu'il avait eu le plaisir de rencontrer le 15 août 2014 lorsque ce dernier était venu assister à la bénédiction de la mer et à un concert du festival lyrique. Avec l'ensemble des élus, il a marqué le soutien des Palantins à leurs "jumeaux" de la station de Font Romeu pour cette saison perdue,

Modifications du Conseil Municipal :

les élus ont procédé au remplacement de Ludovic HUCHET, démissionnaire par Catherine MAREC en charge de l'environnement et la citoyenneté. Pour le moment, le nombre d'adjoints est maintenu à cinq et la candidature d'un conseiller délégué aux sports est approuvée. Béatrice Terrien intègre le conseil d'exploitation du port et Patrick LEPELLETIER BOISSEAU la commission urbanisme.

Jean Luc GUENNEC remplace Ronan BARRÉ en représentant la commune au sein de la commission de suivi de site. Tibault Grollemund sera représentant de Le Palais au Comité Local de Cohésion Territoriale, avec Noémie SOULIER pour suppléante.

Finances :

Le tarif du carburant pêche est actuellement beaucoup plus élevé à Belle île que sur le continent. La taxe locale de 7cts est supprimée en attente de pouvoir finaliser une solution pérenne concernant le transport et le stockage du carburant qui permettra de rendre les tarifs plus accessibles aux professionnels.

Il faudra ensuite dimensionner les besoins en carburant des pêcheurs qui se fournissaient sur le continent ou des bateaux venant d'autres ports qui pourraient se ravitailler sur l'île si les tarifs deviennent attractifs.

Une subvention de 2 240€ pour 28 élèves de l'école Sainte-Anne est accordée pour l'organisation d'un voyage à Font-Romeu en 2021. Une enveloppe de 13 500€ est accordée au CCAS pour l'opération « Chèques cadeaux » qui remplace le repas de fête des anciens et permettra de soutenir l'économie locale. Enfin, le conseil autorise le maire, pour la commune et le port, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits de ces 2 budgets, jusqu'à l'adoption des budgets primitifs 2021 (soit 510 794 €).

Objectif

Habitat Insulaire :

La commune exerce son droit de priorité sur la cession d'une parcelle de 4500m² mise en vente par les douanes aux Glacis ; une partie de la zone pourrait accueillir un espace destiné aux associations, notamment pour le stockage et les répétitions, une autre plus importante pourrait être intégrée au programme « Objectif Habitat » en vue de loger des insulaires, complétant 2 projets déjà identifiés au « champ-de-courses » et à Roserières. Le nombre de candidats à ce programme conforte les élus dans l'utilité de leur démarche. La commission en charge de ce dossier est au travail et espère voir des installations possibles fin 2021.

Personnel communal :

la création de 2 postes est validée, l'un concerne un garde champêtre chef. La police municipale deviendrait alors police rurale. Le second poste concerne un chargé de communication. Le régime indemnitaire des agents est mis à jour et 3 agents sont mis à disposition pour la surveillance et l'entretien du restaurant scolaire.

Social & Économie :

Les élus ont approuvé la distribution de chèques cadeaux en remplacement du repas annuel de fête qui réunissait les aînés à partir de 75 ans. Cette année, ce sont tous les habitants de Palais à partir de 70 ans et les bénéficiaires des restos du cœur qui recevront 20€ à dépenser avant le 15 janvier dans les commerces Palantins. Un moyen de faire plaisir aux plus fragiles en aidant l'économie locale. Un coffret cadeau de produits locaux est également offert aux plus de 75 ans. Les élus ont ensuite approuvé les dates d'ouvertures dominicales des commerces proposées pour 2021.



Conseil municipal du 30 12 2020

En ouverture de séance les élus ont adopté la proposition du maire d'étoffer la municipalité et de la réorganiser en redistribuant les missions de chacun. (voir page 1)

Palais étant lauréate du programme national lancé par Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésions des Territoires, « Petites villes de demain » cela implique un accroissement des tâches pour les élus et le personnel dans les années à venir et nécessite la confortation d'une équipe structurée et opérationnelle. Second point, la volonté de mettre davantage de moyens pour les villages explique la nouvelle composition d'une liste désormais fixée à six adjoints au lieu de 5, 3 hommes et 3 femmes. Un cinquième conseiller délégué vient renforcer l'équipe en place ; il sera chargé des sports.

Population :

Suite au dernier recensement la commune gagne 35 habitants et passe de 2571 habitants à 2606.

Stationnements :

Le dossier préoccupant des voitures ventouses a été de nouveau évoqué et la convention relative à la mise en œuvre du forfait post-stationnement avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions a été renouvelée.

Numérique :

Concernant le déploiement de la fibre les premiers branchements devraient intervenir à Palais d'ici fin 2021 et toute l'île devrait être équipée fin 2024.

Environnement



Énergies :

Morbihan Energie est à la tête de plusieurs expériences sur l'île pour trouver des solutions alternatives aux énergies fossiles et nucléaires. Des véhicules en auto partage et 6 bornes de recharge électrique ont été installées dans les 4 communes. Cela semblait un bonne idée, pourtant le succès de l'opération «Flex mobile» n'est pas au rendez-vous. Une analyse devrait permettre de mieux comprendre pourquoi cette démarche ne correspond pas vraiment aux besoins des îliens, s'il est préférable d'en rester là ou s'il est possible de trouver une autre solution de mobilité, plus souple et plus adaptée au quotidien des insulaires.

Une autre initiative concerne une installation innovante sur le site du VVF. Des batteries de véhicules électriques de seconde main fournies par Renault pour créer une unité de stockage pour ce site gros consommateur d'électricité l'été, notamment la nuit, quand la production photovoltaïque est nulle. Cette unité de stockage alimente le chauffage électrique des bungalows grâce à l'électricité produite en journée. Et depuis peu des panneaux photovoltaïque sont venu compléter cet équipement.

Port Guen, mais d'où viennent ces récurrentes odeurs nauséabondes ?

Régulièrement, après chaque marée importante, odeurs et couleurs suspectes se dégagent aux abords du ruisseau de Port Guen. A chaque fois, des analyses sont réalisées et bien que de fortes effluves alcalines persistent aux narines des promeneurs, elles ne révèlent pas la présence de déjections venant d'un réseau d'assainissement défectueux. Ces odeurs nauséabondes proviennent en fait d'algues qui se déposent le long du ruisseau et s'y décomposent. Lors d'un précédent conseil municipal, Catherine Marec avait précisé qu'auparavant il existait un système, simple mais efficace, permettant de remédier à cet inconvénient : une planche coulissante faisant office de batardeau, qui empêchait les algues de remonter le cours du ruisseau. Un dispositif que les élus se proposent de remettre très rapidement en service. Planifier les périodes concernées devrait être assez facile, reste à définir par qui et comment cette installation sera mise en place. Voilà un problème qui devrait aisément trouver une solution.

Grandes ou petites actions, chaque geste compte.

En parallèle des projets dédiés à l'environnement initiés par la communauté de Commune, la commune développe aussi ses propres initiatives. Et dans le domaine, chaque initiative compte. Dans le précédent numéro, nous vous avons donné les résultats encourageant de la collecte des mégots. Pour aller plus loin, les élus souhaitent mettre en place, toujours sur une idée de Stéphane qui décidément s'implique beaucoup sur le sujet, une collecte pour les particuliers. Ils imaginent d'échanger chaque kilo de mégot apporté par un bon d'achat à valoir dans les commerces de Palais.

A la demande des élus palantins, une première réflexion est entamée sur la place de containers à déchets en centre ville. Après différents échanges avec Olivier Curt, architecte des bâtiments de France, et porté par une forte volonté de réinventer la place des

poubelles dans Palais, Tibault Grollemund a sollicité Ronan-Pierre Barré, élu de Palais et conseiller délégué en charge des déchets à la CCBI, pour demander que soit étudié les



Exemple d'installation

différents scénarios comme l'enfouissement des bacs de collecte. « Cela fait longtemps que nous en parlons, il est temps de mener cette réflexion, la situation sanitaire, olfactive et visuelle de ces conteneurs partout en ville, devenant parfois de mini-déchetterie ou des urinoirs, n'est pas digne de notre commune » souligne le maire.

Autre sujet à cogiter pour les membres de la commission environnement : la pertinence de l'installation d'un dépôt de récolter des cartons en centre ville destinés aux commerçants. Où le placer, comment le sécuriser, doit on en réserver l'accès uniquement aux professionnels, comment organiser la récupération par le service déchets... Pas si simple.



En bref !

Bravo aux diplômés :

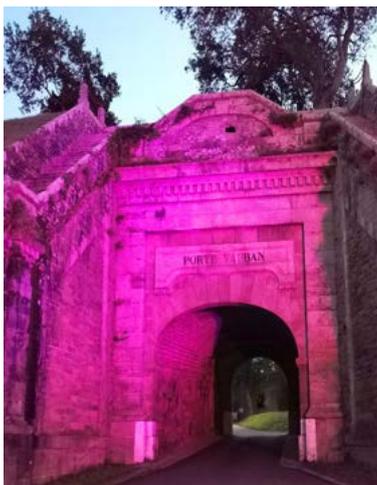
Au Collège Michel Lotte, une vingtaine de jeunes lycéens sont revenus dans leur ancien établissement pour recevoir leur diplôme de fin d'études secondaires des mains d'élus des 4 communes. Une occasion de retrouver anciens professeurs et camarades pour ceux qui sont maintenant dispersés sur le continent. 📍



📍 Samedi 10 octobre, le directeur du collège Sainte-Croix de Palais, Guy Bénarouche et le professeur principal des 3e, Clément Lemonnier, ont remis leurs diplômes aux quatorze lauréats du brevet 2020. Le Maire, Tibault Grollemund et les adjointes en charge des affaires scolaires des trois autres communes n'ont pas manqué de les féliciter.

Octobre Rose : 📍

La porte Vauban s'est teintée de rose pendant ce début d'automne pour marquer la solidarité de la commune avec les victimes de cancer du sein.



Hommage émouvant

Dimanche, 25 Octobre une plaque rendant hommage à Anna Larquetoux, décédée cet été, a été dévoilée à l'entrée de la Citadelle. Les prénoms des deux époux sont désormais associés sur cette voie rebaptisée « Corniche Anna et André Larquetoux »

« Il fallait bien être deux, unis, animés d'un même élan, pour réussir à lui redonner vie en la dédiant à l'art et l'Histoire, la grande comme celle du quotidien des îliens », rappelle Elisabeth, leur petite fille. « C'est un héritage formidable qu'ils nous ont transmis, pour lequel nous leur garderons toujours reconnaissance », a conclu Tibault Grollemund, en aidant Elisabeth à dévoiler la plaque qui révèle avant tout, une très belle histoire d'amour. 📍



Félicitations à Pierre Pau-Aubertin

Pour sa réélection au poste de Président de l'EPIC (l'Office du Tourisme). Suite aux dernières élections communales et intercommunales, le conseil d'administration devait être recomposé.

Pierre-Paul Aubertin est réélu au poste de Président.

Les deux nouveaux vice-présidents sont : Noémie Soulier, représentant les professionnels du tourisme et Claude Le Borgne, les associations.



Impressionnant !

La pose de l'immense échafaudage qui couvre le grenier Fouquet n'est pas passée inaperçue. Voir s'élever une à une ses grandes structures se découpant dans le ciel bleu n'a pas manqué d'attirer l'œil des passants. Depuis, l'ensemble a été recouvert de bâches qui changent considérablement l'aspect visuel des lieux, masqués (eux aussi...) jusqu'à juin prochain. 📍



Décès de Valéry Giscard D'Estaing ▶

Le conseil Municipal a rendu hommage à l'ancien Président de la République venu rendre une visite sur Belle île en 2014. Le voici en présence de Frédéric Le Gars, maire à l'époque, à la sortie de la messe du 15 aout lors de la fête de la mer..



Fin de mission pour Annick PETIT, conciliatrice de justice :

« j'ai un attachement tout particulier pour Belle île et ses habitants. Pour moi, travailler ici a toujours été agréable, d'ailleurs, j'y viens aussi pour le plaisir. C'est ici qu'entre 2004 et 2007 j'ai entamé ma carrière de conciliatrice de justice bénévole. Ensuite, la vie m'a menée vers d'autres horizons. De retour en France en 2012, j'ai souhaité reprendre ma fonction et voilà 8 ans 1/2 que je rencontre les bellilois pour les aider à résoudre leurs problèmes. J'aime ce rôle de facilitateur avant tout pour son côté humain. Conflit de voisinage, désaccord entre un client et une entreprise, interrogation sur un contrat, problème entre un propriétaire et son locataire... Je suis là pour un simple conseil, démystifier ce qui peut effrayer certains, trouver des solutions amiables avant qu'un conflit ne s'aggrave, être l'intermédiaire neutre qui pourra (re)nouer un dialogue constructif et.. cerise sur le gâteau, voir 2 adversaires se réconcilier”



Nos amis de Font Romeu

1ère récolte de pommes à Font Romeu

En mars 2019 les Palantins, lors d'une visite du Comité de Jumelage, avaient amené dans leurs bagages un petit pommier de Belle île. Les jardiniers municipaux ont choisi pour le planter un espace vert proche de la crèche. Et visiblement, il s'y est senti bien, car dès cet automne, les petits bouts de choux de Font Romeu ont pu voir rougir de belles pommes au soleil cerdan !

Rencontre des deux maires

Fin décembre, à l'occasion d'un déplacement privé, Tibault Grollemund a rencontré le maire de Font-Romeu, Alain Luneau dans la commune jumelle. Un échange amical et constructif qui permet d'entrevoir de belles perspectives pour le jumelage... Des deux côtés des municipalités les idées germent... « C'est une très belle rencontre qui me réjouit car le jumelage a une place importante dans la vie de notre commune, au-delà des échanges scolaires, culturels, sportifs... il y a des histoires « humaines » ! glisse le maire Palantin. La suite s'écrira aux côtés des comités de jumelage dès que les conditions seront propices... »



Culture & Patrimoine

Les merveilles de Saint Géran.

Construite au tout début du 20^{ème} siècle, l'église du Christ Roi, de la paroisse Saint-Géran, remplaça le précédent édifice religieux partiellement détruit lors d'un incendie en 1894 et définitivement abandonné en 1901. Pendant 24 ans, l'Abbé Rio et ses paroissiens consacrèrent temps, énergies et ressources pour la parer d'un décor homogène dans le plus pur style Art Déco composé de 17 vitraux, d'une grande rosace au milieu du chevet et de délicates mosaïques couvrant sols, mur et mobilier.

Les auteurs de ces remarquables décors sont les frères Mauméjean, formés dans les ateliers créés en 1860 par leur grand père. Ces artistes nés d'une dynastie réputée de mosaïstes et maître-verriers les ont conçus et réalisés entre 1930 et 1945.

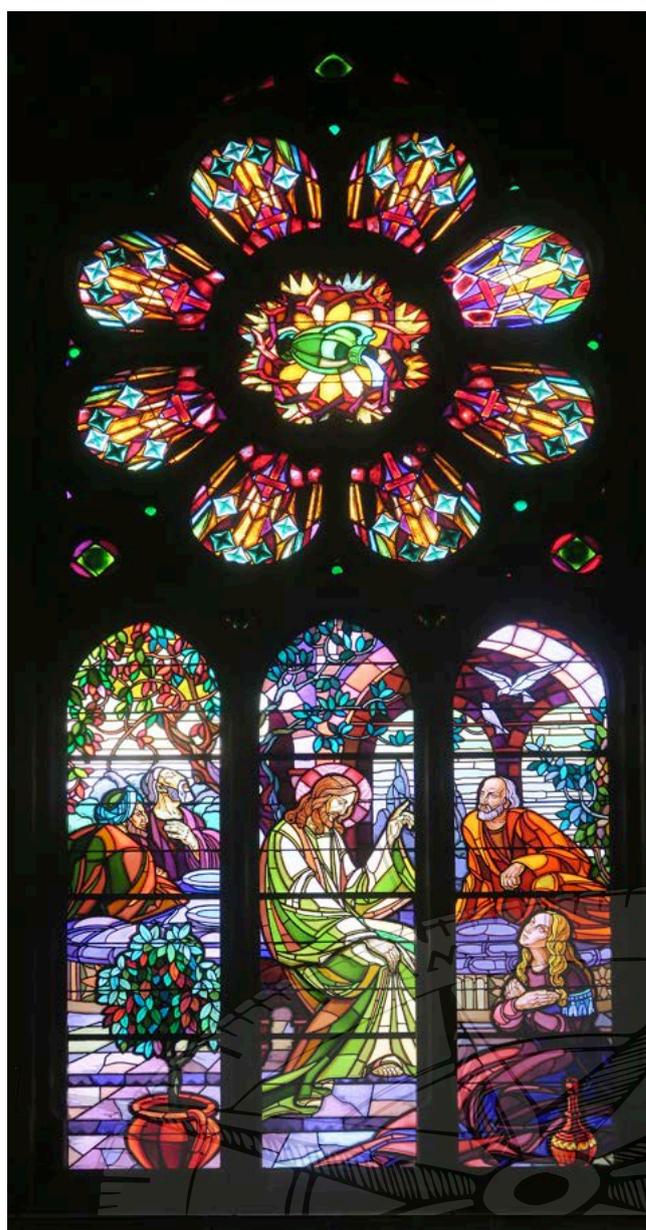
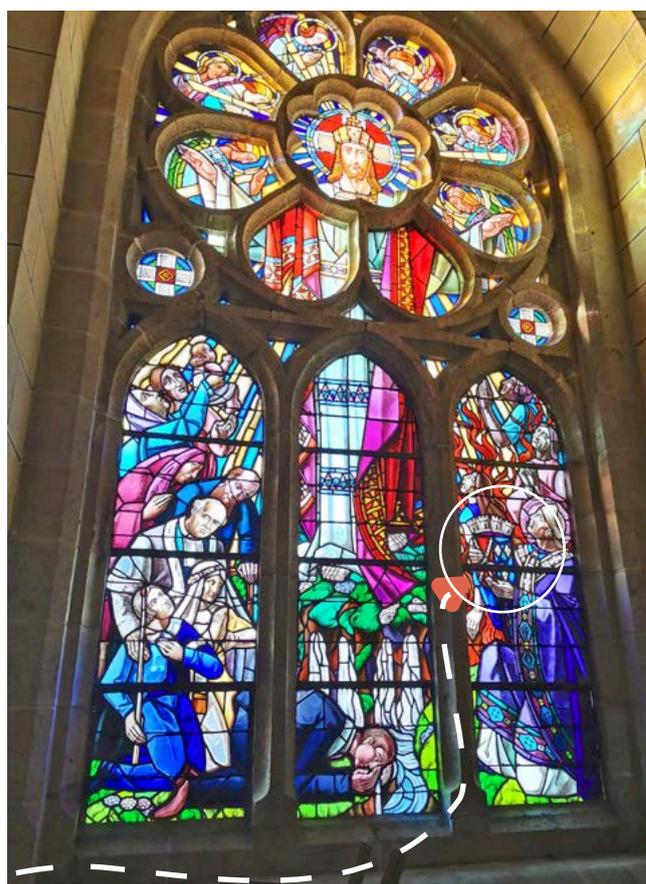
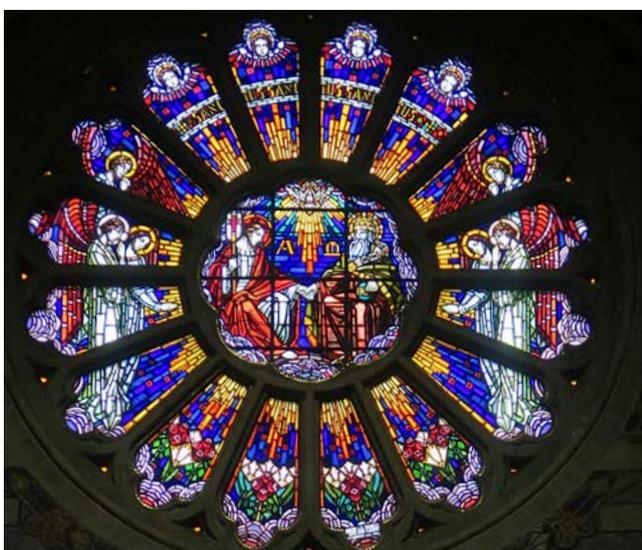
Par leur dessin au tracé puissant, leurs couleurs irisées et chatoyantes, les vitraux racontent quelques pages classiques du Nouveau Testament : la présentation au temple, Jésus apprenti charpentier, la multiplication des pains, la pêche miraculeuse, les noces de Cana, la Cène, l'Ascension... ou encore la Trinité sur le mur qui surplombe l'autel.

Sur l'un d'eux, celui situé sur la façade principale, on reconnaît le chanoine Rio, l'abbé qui officiait à l'époque de la création de ces fabuleux décors face à un blason que l'on retrouve aussi sur l'un des ambons (pupitre placée à l'entrée du chœur qui supporte les livres saints utilisés pour les prêches). Il ne s'agit pas à proprement des armoiries de Palais ou de Belle-Île.

Ces armoiries remontent à l'époque d'Henri IV, roi de France et de Navarre. On y retrouve aussi les armes de France: «d'azur semé de fleurs de lys d'or» et celles de Navarre: «de gueules aux chaînes posées en orle, en croix et en sautoir chargées en cœur d'une émeraude au naturel.»

Plusieurs ports Français dépendant du roi possédaient aussi ces armoiries ; elles ne sont pas spécifiques à Belle île.

La rosace centrale qui surplombe l'autel représente la Sainte Trinité, l'associant au ciel et à la terre par un rayonnement lumineux.





Cet article réalisé avec la collaboration de la SHBI, (Société Historique de Belle Île) est extrait d'un livret édité par le conseil pastoral de Palais et réalisé en 2001 par des élèves de 4ème de Robert LORENT professeur du collège Michel LOTTE..

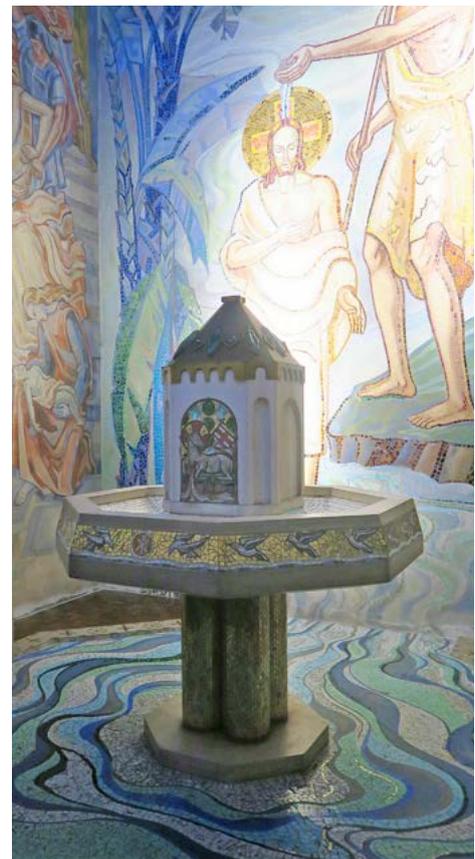
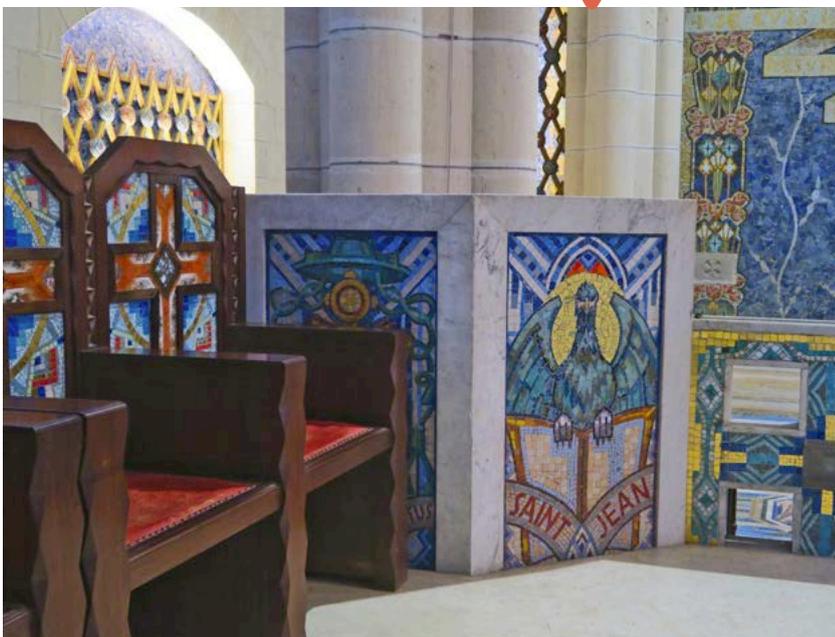


Les mosaïques recouvrent intégralement le chœur de l'église . la table de communion est ornée de jolis motifs géométriques, le maître autel, qui se prolonge au sol dans sa partie inférieure, formant un ruisseau d'eau pure qui court jusqu'aux ambons, les deux tribunes qui supportent les livres saints et se font faces à l'entrée du chœur. Sur ceux ci, en plus de représentations d'animaux symboliques, on retrouve les armes de Vannes et de Belle île

La chaire abrite une grande statue dorée de la vierge, offerte par un capitaine dont le bateau à été sauvé du naufrage, est également recouverte de tesselles colorées ; sur le devant, un Christ et ses disciples d'un ton doux gris bleuté, se découpent sur fond d'or.

L'alcôve qui recèle les fonds baptismaux est intégralement décorée sur le thème de la mer. Murs et sols se rejoignent dans un camaïeu de vagues colorées de verts et bleus ; le petit bassin servant aux sacrements semble ainsi sortir des flots et l'on y découvre même quelques mouettes locales.

Les fauteuils jouxtant les ambons de part et d'autre du chœur, reprennent les motifs géométriques de la table de communion





En ce mois de novembre 2020 le chantier de la future médiathèque de Palais commence. Enfin, diront certains !

On oublie souvent que longtemps avant que les premiers coups de pelle puissent être donnés, un long travail préalable a été mené par la municipalité de Palais et les services municipaux - travail de concertation et de réflexion avec les habitants de Palais et des trois communes de l'île, choix du terrain, recherche de financements auprès de l'État et des collectivités territoriales, programmation budgétaire, travail de création et de réflexion avec l'architecte chargé du projet, Gauthier Le Romancer, choix des entreprises et montage administratif des différentes opérations. Mais aussi analyse des besoins et des attentes des futurs usagers en termes de collections, d'animations et de services. Une fois cette première phase achevée, le rideau pouvait se lever sur le chantier. Les entreprises ont maintenant commencé leur danse, creusant la terre pour préparer les fondations sous la surveillance attentive et constante de l'architecte et des services techniques municipaux.

Créer une nouvelle médiathèque, trois fois plus grande que l'ancienne bibliothèque, est un acte fort et signifiant qui mérite l'attention. C'est l'affirmation d'une volonté d'offrir à chacun un meilleur accès à toutes les formes de la culture, à tous les plaisirs que peuvent procurer la connaissance. C'est une croyance profonde dans l'action bénéfique de la culture sur l'épanouissement de tous. Mettre à la disposition de chacun, sans obstacles, les plus belles créations de l'esprit humain est certainement une des tâches les plus enthousiasmantes du service public.



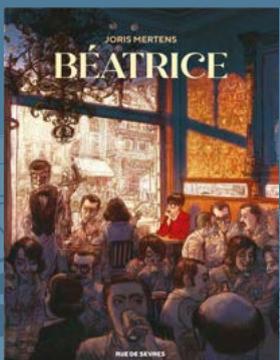
Les coups de cœur des bibliothécaires...

Qui mieux qu'elles pour vous guider ? Elles savent ce que chaque lecteur aime, peuvent le conseiller pour être sûr de faire le choix qui lui plaira, lui faire découvrir de nouveaux horizons... Sur place, elles mettent en lumière les nouveautés et les titres à ne pas manquer. Désormais, elles vous les présentent dans le petit journal.

Coups de cœur romans :

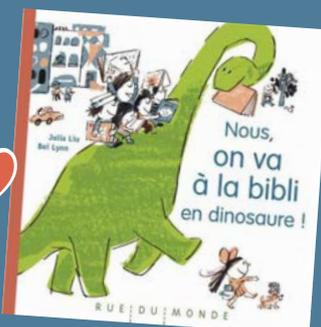


Coups de cœur policiers :



Coup de cœur BD :
Béatrice de Joris Mertens

Coup de cœur jeunesse :
Nos on va à la bibliothèque en dinosaure de Julia Liu & Bei Lynn



Coup de cœur littéraire
33 poèmes et demi de Julien Baer

Et venez faire le plein d'autres à découvertes sur : facebook @médiathèquedePalaisbelleile



Un adressage de qualité c'est avant tout être sûrs de disposer d'une bonne distribution du courrier et des colis, c'est aussi l'assurance d'un accès rapide et sans erreur pour les services d'urgence et de secours. Pour les collectivités, il s'agit de bénéficier d'une organisation des services publics plus efficaces. Moins évident, c'est également indispensable pour obtenir un raccordement simplifié aux réseaux : eau, communication, électricité et prochainement, fibre optique. Ça l'est aussi pour une géolocalisation parfaite sur les GPS de vos véhicules, tablettes et téléphones mobiles.

Une convention a donc été signée en Mai 2019 avec la poste, pour la réalisation de ce travail et depuis, la phase dite «opérationnelle» a débuté. Fabien Rhami, le responsable du projet, et son équipe œuvrent sur le terrain en étroite collaboration avec l'IGN, les élus et les services. Avec l'aide précieuse des facteurs de l'île, ils ont pu établir une cartographie numérique précise, hameau par hameau, lieu dit par lieu dit, voie par voie, maison par maison... vous imaginez sans doute ce que cela représente !

En octobre, il est venu en mairie avec ses collègues pour valider cette première étape, Pendant 2 jours entiers, avec le Maire, Tibault Grollemund, secondé efficacement par Monique Paul, conseillère municipale, ils ont scruté avec attention chaque carte pour éviter toute erreur ou apporter des précisions. Un vrai travail de fourmis... Ça, c'est fait !

Choisir les noms de rues :

Pour faire savant, en onomastique (branche de la lexicologie qui étudie l'origine des noms propres.) on distingue l'anthroponymie, qui étudie les noms de personnes, et la toponymie, qui étudie les noms de lieux. Alors comment trouver celui qui fera consensus, choisir surtout celui qui durera dans le temps ?

Une consultation du cadastre permet de trouver des noms potentiels (parfois cocasses mais toujours historiques) dans la plupart des cas. Les choses auraient pu en rester là, mais les élus souhaitent associer les habitants concernés pour valider ce qui sera quand même, LEUR adresse. Si certains ont d'autres idées que celles qui s'attachent aux lieux dits historiques, elles seront proposées aux riverains, puis un vote permettra de valider le choix du nom de chaque rue.

Malheureusement, la situation actuelle ne permet pas de réunir les habitants. Et c'est bien dommage car ce

Ça s'adresse à vous

Une adresse précise pour chaque maison, ici, on en a pas l'habitude. Bien sûr, on se connaît tous un peu, les couleurs variées des maisons et volets aident au repérage, mais être sûr de frapper à la bonne porte, c'est quand même plus efficace. Une dénomination de chaque rue et une numérotation de chaque maison est en cours et sera terminée avant l'été 2021.

qui était prévu initialement était de réaliser ce travail dans un esprit d'équipe lors d'une sorte «d'apéro village» ; ils recevront donc dans leurs boîtes respectives un document qui leur permettra d'indiquer leur choix. En fonction des réponses, les élus pourront ensuite valider en conseil municipal, les propositions ayant récolté le plus de voix



Ensuite, établir une numérotation :

Selon les hameaux, le nombre de voies, la distances entre chaque terrain construits à ce jour... les méthodes peuvent varier : identification classique, avec numéros pairs ou impairs ou, identification métrique à partir du point d'entrée dans le hameau ou du point 0 de la commune, la mairie, mais elles tiennent toujours compte de futures constructions ou insertions afin d'éviter les numéros bis, ter et même quater...

Dans ce cas, pas de rives différenciés sur chaque côté de la rue, mais une continuité de la numérotation.

Et après, on fait comment ?

La fabrication et le coût des plaques incombent à la mairie. Une fois réalisées, les plaques de rues seront posées par les équipes municipales et les numéros individuels seront remis dans chaque boîte à lettres pour que les habitants puissent les installer. Cette opération pourrait ainsi être terminée avant l'été pour permettre à chacun de disposer d'une adresse en bonne et due forme.

Jean Claude LORIOT conseiller délégué aux sports

Après les premières années de ma carrière d'enseignant, j'ai exercé la fonction de principal dans un collège de la Marne. Depuis 10 ans, avec mon épouse, nous avons choisi de vivre à Belle île ; nous nous sommes installés à Kerspern, petit village bien sympathique, et y vivons heureux. Tout au long de ma vie j'ai eu à cœur de m'investir, pour les associations, les activités sportives, pour la vie locale aussi. C'est pour cela que, dans notre ville de la Marne, je me suis engagé en exerçant un premier mandat de conseiller municipal, puis deux autres en tant que Maire Adjoint.

Ces 18 années m'ont construit une solide expérience dans la gestion d'une commune. Ce travail d'équipe, qui fait avancer la collectivité, dans l'intérêt du territoire et des gens avec qui je vis, mes amis, mes voisins ou ceux que je connais moins, j'ai eu envie de le poursuivre ici. C'est pourquoi je me suis engagé avec Tibault GROLLEMUND et ses co-listiers pour "vivre Palais". J'y ai rencontré une équipe compétente, dynamique, motivée et les premiers mois de ce mandat le prouvent déjà. Au sein de ce groupe, je souhaite m'investir dans un domaine que je connais bien : la pratique sportive. En lien avec mon alter ego en charge de la jeunesse, je jouerais mon rôle de conseiller délégué aux sports pour développer des équipements qui répondent aux attentes déjà exprimées par les jeunes palantins, comme un skate park et une pumptrack, (un circuit composé de bosses et de virages qu'enfants, adultes, débutants ou riders pros dévalent en vélo, en skate, en roller ou même en trottinette) et aussi, étendre et réaménager le parcours sportif du bois du génie et créer de nouveaux chemins de promenade accessibles à tous.



CONCOURS PHOTO C'est vous l'artiste !

Vous aimeriez voir votre image préférée de Palais en hiver publiée dans le prochain petit journal ?

Envoyez vos images numérisées par mail au service : communication@lepalais.fr. Elle sera peut-être choisie...
format d'image minimum 6Mo.



Le petit journal de Le Palais - informations municipales - n°29

Directeur de publication : Tibault Grollemund, Maire
Responsable de la publication : Guillaume Châtelain
Secrétaire d'édition : Bernadette Flament
Conception, illustrations, rédaction : service communication Mairie

Crédits photos : Philippe Dannic, Marie Vialle, A. de Wildenberg, et Services Mairie de Palais

Ont coopéré à cette édition : Jean-Luc Guennec, Francis Villadier, Sylvie Pichot, Catherine Barbotin, Georges Mignon, Sophie Le Borgne, Catherine Marec, Catherine Caro, Jean-Claude Lorient.

L'accueil de la mairie est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

Mairie : Place de l'Hôtel de ville - 56360 Le Palais
accueil : 02 97 31 80 16 - mairie@lepalais.fr
état civil : 02 97 31 80 16 - mairie@lepalais.fr
urbanisme : sur rendez-vous - urba.palais@orange.fr
communication : 02 97 31 47 02 - communication@lepalais.fr

Golf Ilprim 1er trimestre 2021 - 1500 exemplaires

Malgré l'attention que nous avons portée à la réalisation en interne de ce document, quelques erreurs peuvent subsister ; merci de nous en excuser. Ne pas jeter sur la voie publique.